



RAPPORT DE LA

Commission ad hoc (CoAH)

CHARGÉE D'Étudier LE/LA

Demande de crédit de CHF 120'000.00 pour la réalisation des études préparatoires au Projet d'agglomération de 5^e génération

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le 16 janvier 2024 à Nyon afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de Frédéric Mani, Président du Comité de direction, Boris Mury, Secrétaire Général et Thierry Maeder, collaborateur du secrétariat régional, qu'elle remercie de leur disponibilité. À cette date, la commission était composée de Cécile Rod (Rolle), Evelyne Vogel (Trélex), Steve Binggeli (Gland) et Bernard Cintas (Founex). Mario-Charles Pertusio (Eysins) étant absent.

La Région de Nyon, avec ses partenaires du Grand Genève, prévoit de déposer auprès de la Confédération, un projet d'agglomération de 5^e génération (PA5).

Le préavis 34-2024 demande de pouvoir assurer le financement de la part régionale des études préparatoires au PA5, pour un montant total de CHF 120'000 TTC. Cela concerne d'une part les études de base et mandats relatifs à l'élaboration du PA5 pour un montant de CHF 60'000, et d'autre part des études relatives aux mesures pour un montant de CHF 60'000 également.

Contexte

Les projets d'agglomération sont un instrument mis en place par la Confédération favorisant la mise en cohérence, aux échelles supra-communale et supra-cantonale, des politiques d'aménagement de mobilité. Via des appels à candidatures, lancés tous les 4 ans aux agglomérations du pays, la Confédération invite cantons, communes et régions à élaborer des stratégies conjointes de coordination entre urbanisation et transport avec un soutien financier à hauteur de 30% à 50%.

Depuis 2007, les partenaires franco-valdo-genevois, réunis au sein du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) Grand Genève, ont élaboré et déposé auprès de la Confédération, quatre générations de projets d'agglomération. Au fil des générations, ce sont plus de CHF 80'000'000 de cofinancements fédéraux qui ont été accordés pour des mesures de mobilité sur l'entier du district de Nyon.

Via les mesures de mobilités inscrites, les projets d'agglomération contribuent au report modal vers les modes doux et les transports publics, à la réduction du mitage du territoire en coordonnant l'urbanisation et la planification de la mobilité, et à la minimisation des atteintes à l'environnement (réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la pollution sonore, optimisation de l'utilisation des ressources).

Lors de son Assemblée ordinaire du 8 décembre 2023, le GLCT Grand Genève a émis la volonté de candidater pour la 5^e génération de projets d'agglomérations, laquelle devrait être soumise aux services fédéraux le 30 juin 2025.

Action proposée

1. Etudes de base du projet d'agglomération :

L'élaboration d'un projet d'agglomération nécessite la réalisation d'un certain nombre de mandats externes. Ces mandats concernent tant la réalisation d'études thématiques (aménagement, mobilité, environnement), que des prestations de production du document (mandats de cartographie, de graphisme ou d'impression)

2. Etudes relatives aux mesures du projet d'agglomération :

L'élaboration du projet d'agglomération nécessite la réalisation d'études spécifiquement liées aux mesures de mobilité candidates à un cofinancement fédéral. En effet, depuis la 3^e génération de projet d'agglomération, la Confédération a fortement durci les exigences en matière de maturité des mesures candidates. Afin d'assurer que les mesures retenues par la Confédération soient prêtes à être réalisées, celles-ci doivent démontrer un état de planification suffisant, dépendant de leur coût.

Ont été retenues pour ces études les projets suivants :

- Etude préliminaire pour une liaison mobilité douce entre le centre de Vich et la gare CFF de Gland (passerelle et connexions alentours)
- Etude préliminaire pour une liaison cyclable Genolier-Duillier-Nyon
- Etude préliminaire et d'avant-projet pour une liaison cyclable Crassier-Nyon
- Adaptation de l'avant-projet d'élargissement de la passerelle de Langollioux sur l'A1 en faveur des modes doux
- Etude préliminaire pour une liaison cyclable Cheserex-Eysins
- Etude préliminaire pour la création d'une passerelle modes doux sur l'A1 à la route de Jolimont, Mont-sur-Rolle
- Etude de micro-recensement mobilité et transport 2025 Grand Genève

Financement

Un crédit de CHF 120'000 est ainsi demandé. Ce montant sera utilisé pour :

- Le financement des études et mandats de base du PA5 pour environ CHF 60'000, pour lesquels une subvention de 50% du total sera demandée au Canton ;
- Le financement de la part régionale des études relatives aux mesures mobilité d'intérêt régional, pour un montant total d'environ CHF 60'000. ;

Le crédit demandé fera l'objet d'un amortissement sur 4 ans, suivant le rythme du programme fédéral. Le crédit sera donc entièrement amorti au moment de l'élaboration d'un éventuel Projet d'agglomération de 6^e génération.

Calendrier

Janvier 2024 à septembre 2024	Elaboration du PA5
Octobre 2024 à décembre 2024	Mise en consultation du PA5
Janvier 2025 à juin 2025	Processus de validation politique du PA5
30.06.2025	Dépôt officiel du PA5 auprès de la Confédération

Bénéfices pour la Région Nyon

Outre la visibilité de la Région Nyon dans la communication du GLCT Grand Genève, cette action procurera des bénéfices à tous les acteurs régionaux :

- Pour la Région qui valorise son statut de Bureau d'agglomération vaudois du Grand Genève, et son soutien aux communes ;
- Pour les communes qui bénéficient du soutien technique et financier de la Région et maximisent leur chance d'obtenir des cofinancements fédéraux pour leurs mesures de mobilité ;
- Pour les habitants qui bénéficient des infrastructures de transport réalisées dans le cadre des projets d'agglomération.

Conclusion

La Commission ad hoc est convaincue du rôle moteur que la Région de Nyon doit maintenir dans le soutien de projets pouvant s'inscrire dans le Plan d'Agglomération 5^e génération. Ces projets qui, par ailleurs, concernent uniquement la mobilité douce, pourront démarrer leurs études respectives leur permettant d'aboutir à des projets concrets pouvant être présentés devant le Conseil Intercommunal dans le cadre du programme de co-financement DISREN.

Fondée sur ce qui précède, la Commission ad hoc recommande, à l'unanimité des membres présents, d'accepter le préavis 34-2024 du Comité de direction et de prendre les décisions suivantes :

1. d'accorder le crédit de CHF 120'000 en faveur du financement des études préparatoires au projet d'agglomération de 5^e génération.
2. d'imputer le montant total de CHF 120'000 sur le compte d'investissement. Ce montant sera amorti en 4 années dès l'exercice comptable 2024.

Founex, le 23 janvier

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Bernard Cintas, rapporteur	Signature
Founex	
Cécile Rod	Signature
Rolle	
Evelyne Vogel	Signature
Trélex	
Steve Binggeli	Signature
Gland	
Mario-Charles Pertusio	(absent lors de la séance du 8 novembre)
Eysins	